FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

26ème Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Ile-de-France de Rugby du Lundi 21 Septembre 2026

Procédure d'enregistrement des Pouvoirs de Vote

Paris – Septembre 2026

Collège Electoral

Dans la mesure où il est recouru à un procédé électronique à distance pour les opérations de vote, la liste nominative des associations sportives membres de la FFR ainsi que le nombre de voix dont chacune est titulaire selon l'arrêté des effectifs au 31 mai 2026 seront communiqués à la société i-Périclès le jeudi 17 septembre 2026 (date d'arrêté du collège électoral).

A ce titre et afin qu'il ne subsiste aucune ambiguïté, nous vous précisons que :

- Aucune association sportive affiliée à la FFR ne pourra plus prétendre à intégrer à son tour le collège électoral après le 17 septembre 2026 ;
- Toute association sportive affiliée à la FFR entre le 1er juin 2026 et le 17 septembre 2026 sera autorisée à participer au Scrutin quand bien même son Représentant sera nécessairement titulaire de 0 voix ;
- Toute association sportive affiliée à la FFR jusqu'au 31 mai 2026 mais qui aurait perdu sa qualité de membre de l'Assemblée Générale de la LIFR entre cette date et le 17 septembre 2026 ne sera pas autorisée à participer à celui-ci.

Principes

Pour pouvoir voter à cette Assemblée Générale, tout représentant d'une Association sportive affiliée doit être titulaire, cumulativement, **d'une licence active au titre de la saison sportive 2026/2027 et du pouvoir de son Association**.

Par défaut et dans le cadre de l'AG du 21 septembre 2026 (19h30), **le pouvoir de l'Association est attribué au Président de cette dernière**, à condition qu'il soit titulaire d'une licence active au titre de la saison en cours (2026/2027) et qu'il soit dûment identifié comme Président de la Structure sur Oval-e (concordance entre l'identité du Président de l'Association tel que renseigné dans la partie « Organigramme des dirigeants » sur Oval-e, d'une part, et la personne détentrice des droits informatiques « G_PRES » pour le compte de ladite Association, d'autre part). Pour toute mise à jour de l'identité du Président d'une Association, contactez l'adresse dajc@ffr.fr). Ces deux conditions doivent être cumulativement remplies **avant le 16 septembre 2026 à 18h**.

En cas d'empêchement, ce Président pourra choisir de confier le pouvoir à l'un quelconque des membres de son Association, à condition que ce dernier soit titulaire d'une licence active au titre de la saison en cours (2026/2027) **avant le 16 septembre 2026 à 18h**.

Si un Président n'accomplit aucune action, alors **le pouvoir lui sera attribué par défaut (à condition de remplir les conditions ci-dessus)**. S'il le souhaite, un Président pourra toujours se connecter à l'espace dédié pour s'attribuer le pouvoir même si cette action n'est pas indispensable.

Le pouvoir est généré depuis l'application Oval-e. Il prend la forme d'un fichier pdf authentifié (signé électroniquement).

Il n'y a pas de procuration possible étant donné que le vote pour cette Assemblée Générale se fera en distanciel.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Attribution des Pouvoirs

LA PHASE D'ATTRIBUTION DES POUVOIRS EST OUVERTE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026 à 9H00 JUSQU'AU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026 à 18h00.

EN CAS D'EMPÊCHEMENT DU PRESIDENT D'UNE ASSOCIATION, TOUT POUVOIR CONFIE A UN TIERS DEVRA ETRE DÛMENT SAISI ET SIGNE SELON LA PROCEDURE DECRITE CI-APRES ET AVANT LE MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026 à 18h00.

IL NE SERA PLUS POSSIBLE D'EDITER UN POUVOIR AU-DELA DE CETTE LIMITE.

PAR DEFAUT, S'IL N'Y A PAS EU DE POUVOIR DESIGNE ET SIGNE, LE PRESIDENT DÛMENT IDENTIFIE DE L'ASSOCIATION PORTERA LE POUVOIR DE LA STRUCTURE.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Connexion à Oval-e

Seul le Président de l'Association possède les droits permettant de générer le pouvoir.

- **Il doit se connecter à Oval-e via son couple identifiant / mot de passe personnel.**

- **L'identifiant est son numéro de licence.**

- **Son mot de passe est connu de lui seul ; en cas d'oubli, une procédure de « Mot de passe oublié » permet de générer un nouveau mot de passe, en renseignant son numéro de licence et l'email enregistré dans Oval-e.**

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

L'écran de connexion



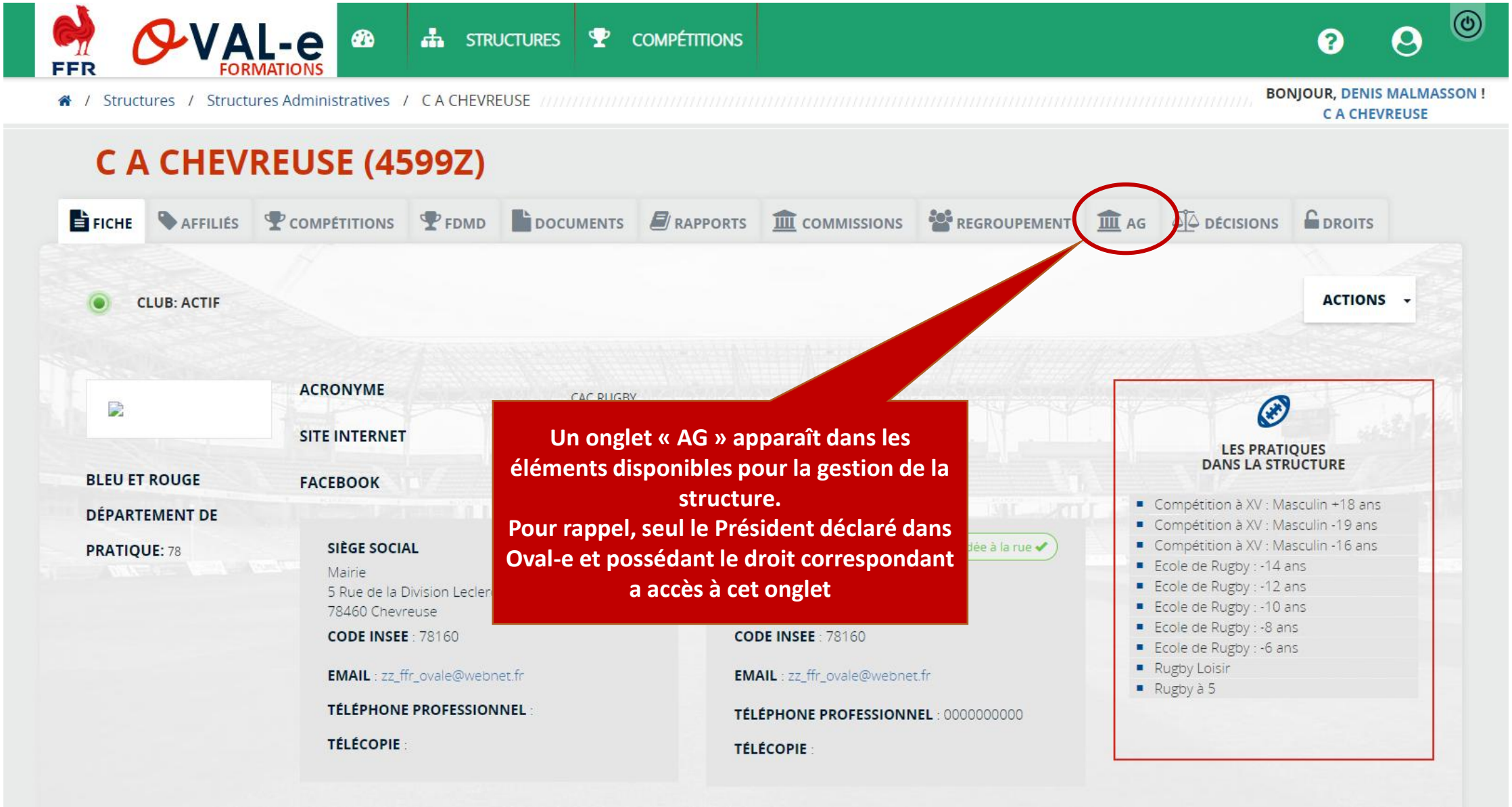
Aller sur la page de son association



A cet emplacement, figurent l'identité de la personne connectée et du club sur lequel elle est connectée.
Un clic sur le nom du club permet d'atteindre directement la page du club.

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Atteindre la gestion des AG pour la structure



Un onglet « AG » apparaît dans les éléments disponibles pour la gestion de la structure.
Pour rappel, seul le Président déclaré dans Oval-e et possédant le droit correspondant a accès à cet onglet

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Liste des AG

En cliquant sur l'onglet AG, le Président de l'association affiche les AG en cours ou passées



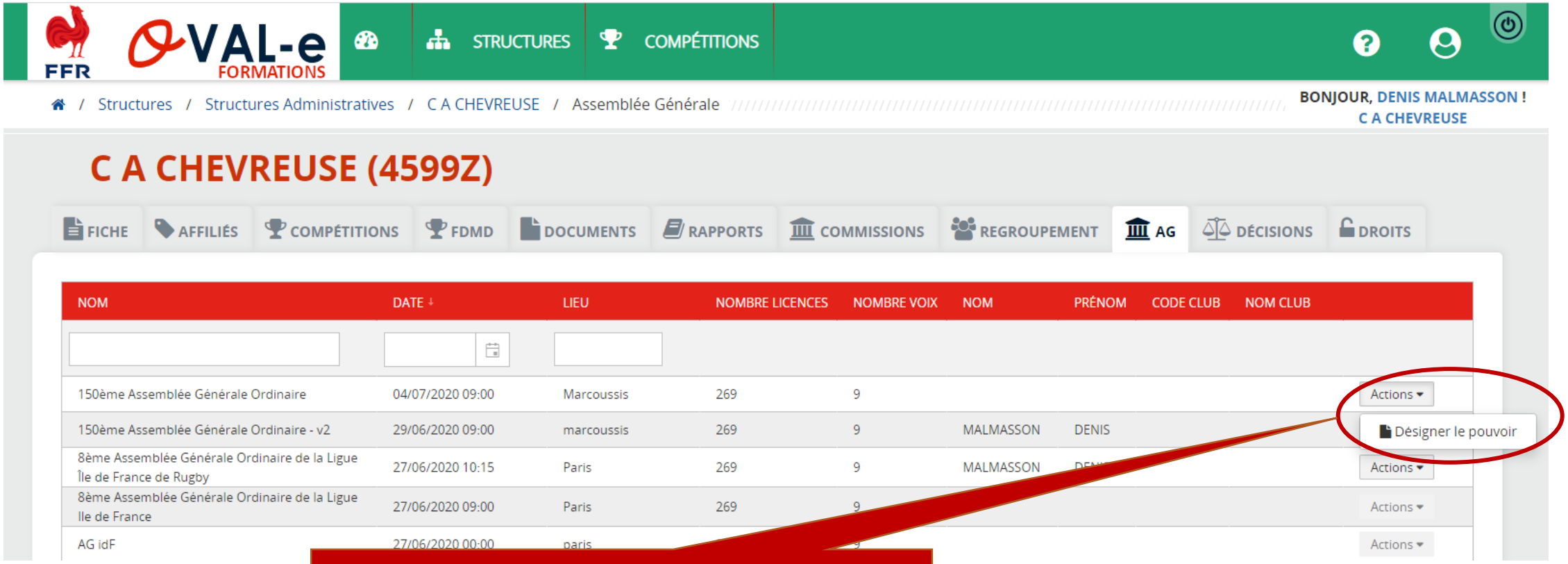
En regard des AG pour lesquelles une action est possible (une désignation de pouvoir est à valider), le bouton « action » est actif.

Les boutons « action » des AG passées ou non actives sont grisés, et non actifs.

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Lancer la procédure de désignation du pouvoir

Le bouton « Action » permet de choisir l'option « Désigner le pouvoir ».

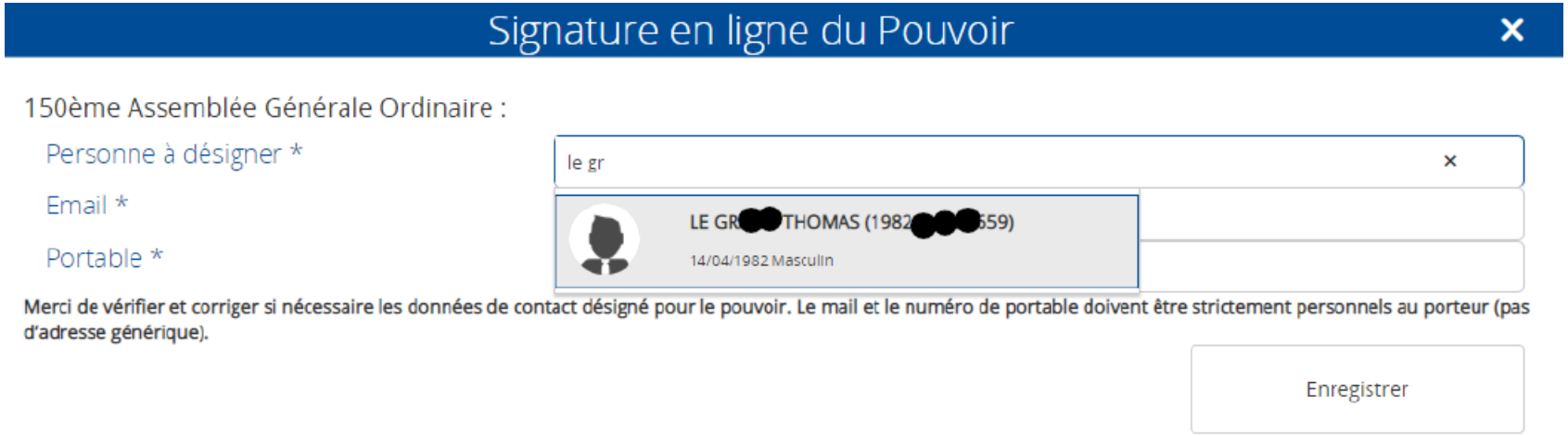


En regard de l'AG pour laquelle la désignation doit être faite, un clic sur « Action » déroule un menu. Il faut ensuite choisir l'option « Désigner le pouvoir ».

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

1ère étape : Désigner le porteur du pouvoir

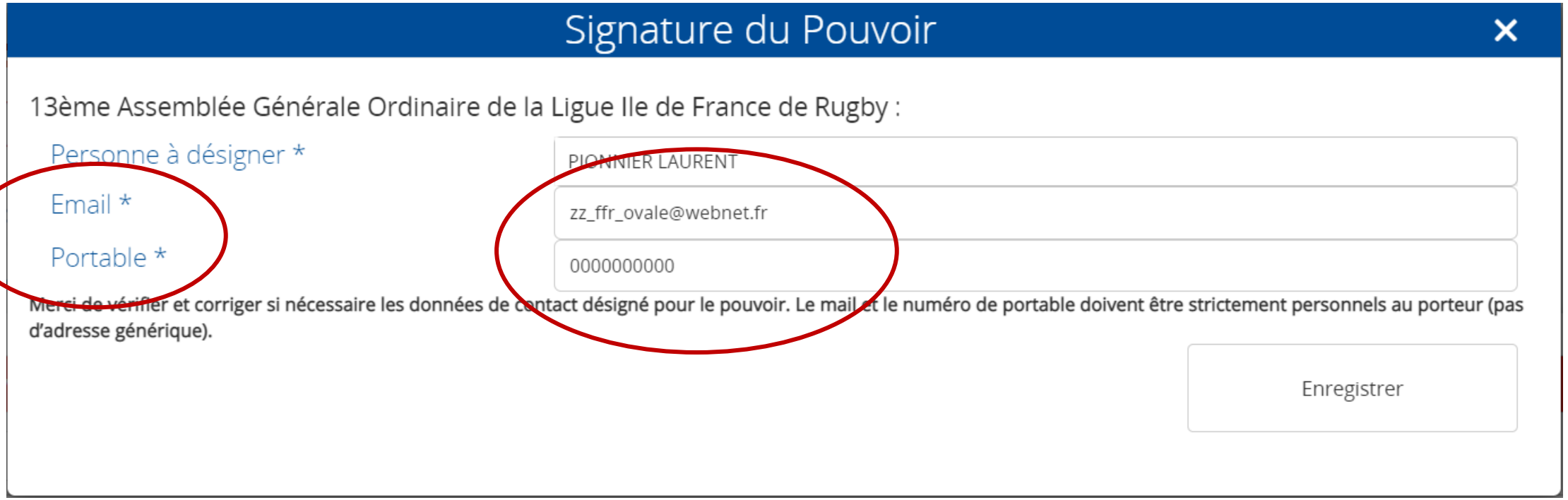
Dans la fenêtre de désignation, le nom du Président apparaît par défaut. Pour désigner un autre membre de l'association, la saisie des premiers caractères du nom de la personne dans le champ « Personne à désigner » fait apparaître la liste des personnes habilitées à porter le pouvoir (licence active, licencié majeur). Un clic sur la personne sélectionnée valide le choix dans le champ « Personne à désigner ».



FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

2ème étape : Vérifier les coordonnées de la personne désignée

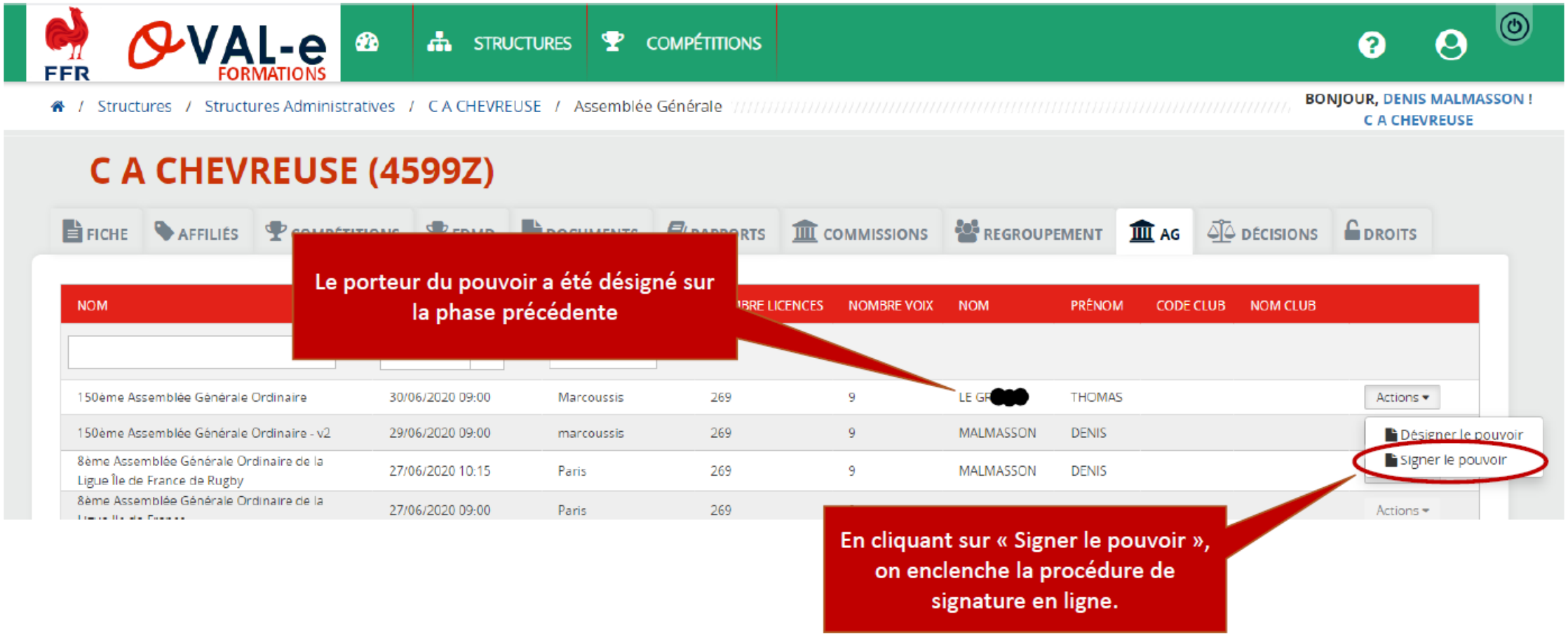
Il faut contrôler les informations Email et Portable de la personne désignée.



FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

3ème étape : Signer le pouvoir

Le bouton « Action » permet après la désignation du porteur du pouvoir de signer électroniquement le pouvoir en sélectionnant l'option « Signer le pouvoir ».



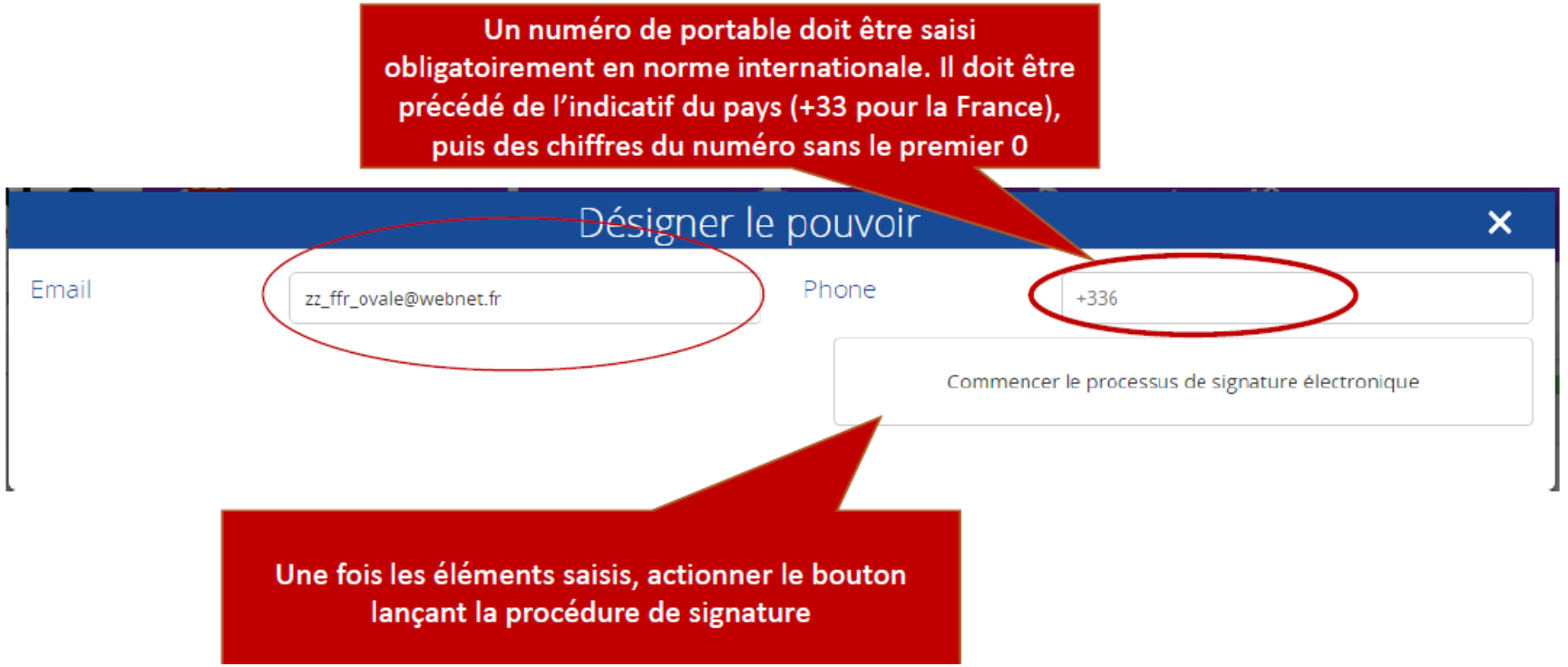
FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

4ème étape : Vérifier les coordonnées du Signataire

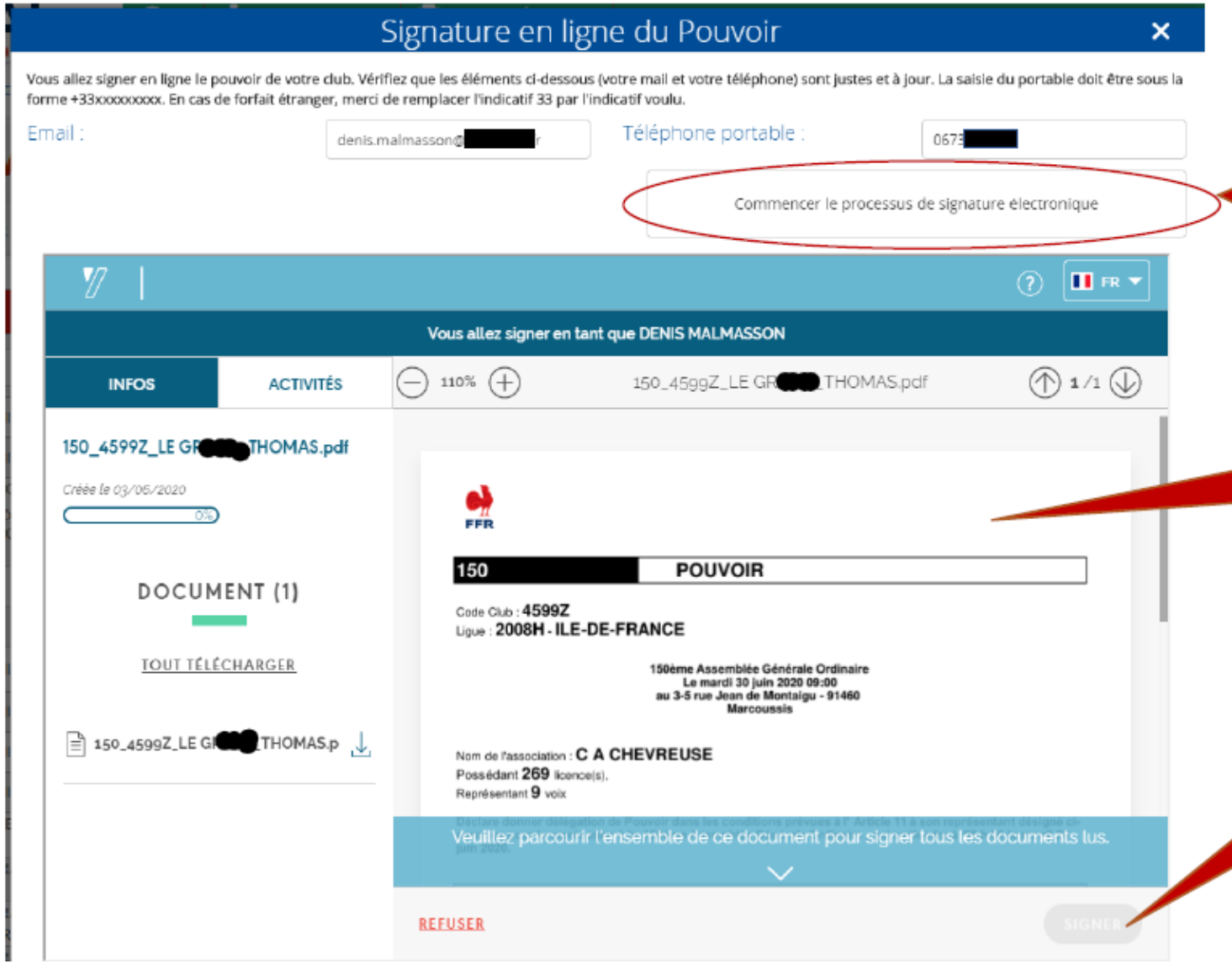
Il faut s'assurer que les coordonnées du Signataire (le Président de l'Association), sont justes. La fenêtre qui s'ouvre permet de contrôler, et, si nécessaire, de compléter ou de corriger ces données.

Note : Lorsque la personne désignée porteur du pouvoir est le Président lui-même, cette étape a été réalisée lors de la désignation du pouvoir.

Ces données doivent être rigoureusement complétées : les données Email et Téléphone portable sont les éléments qui vont permettre la certification de la signature.



FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE



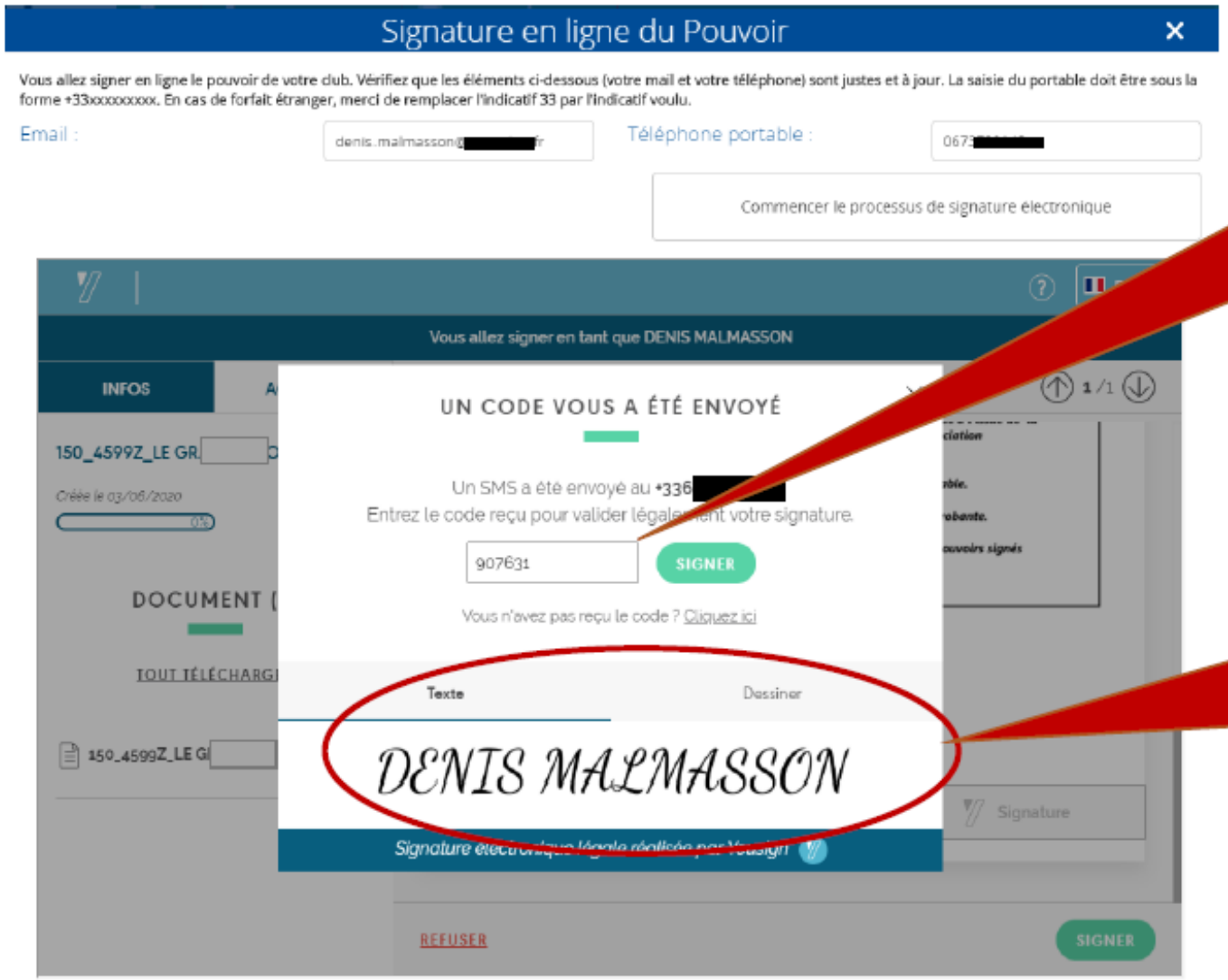
L'action sur ce bouton ouvre la fenêtre du document à relire et à signer

Le document s'affiche, pour relecture avant approbation

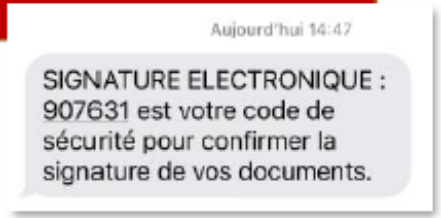
Le bouton « SIGNER » reste grisé tant que l'ensemble du document n'aura pas été lu par défilement vers le bas

24ème Assemblée Générale Ordinaire de la LIFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



Après lecture complète du document puis clic sur le bouton « SIGNER », un code est envoyé par SMS sur le portable du Signataire déclaré (le Président). C'est la saisie de ce code qui authentifie le document, par apposition d'un certificat numérique crypté et horodaté

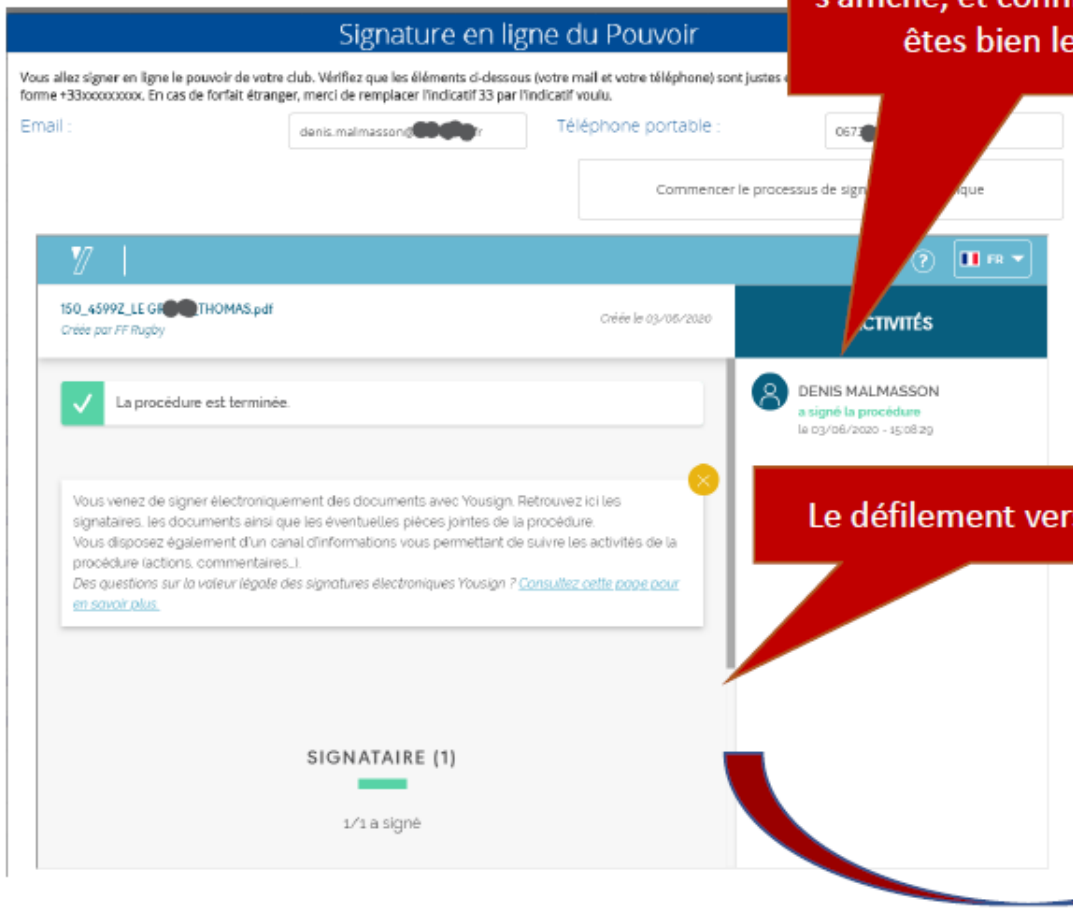


Une signature visuelle est apposée, qui peut être réalisée « à main levée » au travers de l'outil « Dessiner ». Cette signature visuelle n'a qu'une valeur symbolique, ce sont le certificat numérique ainsi que son horodatage associé au document qui ont valeur probante

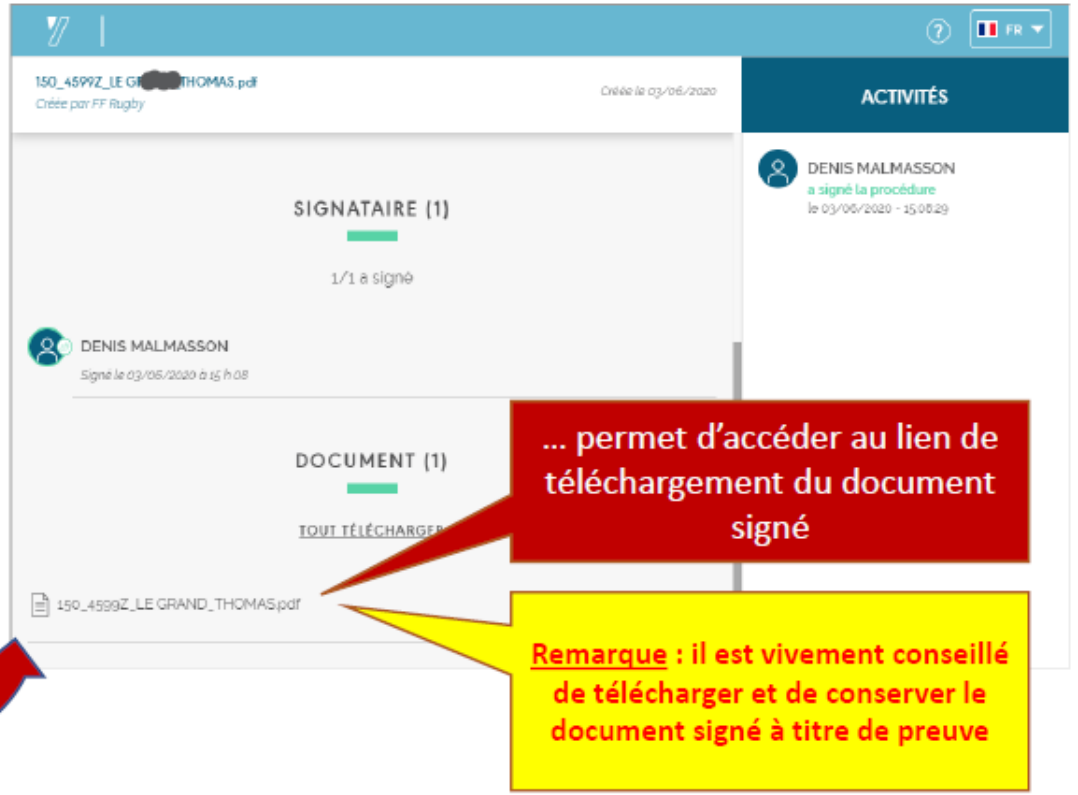
FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

5ème étape : Confirmer la signature

Après saisie du code, la confirmation de la signature s'affiche, et confirme que vous en êtes bien le Signataire



Le défilement vers le bas....



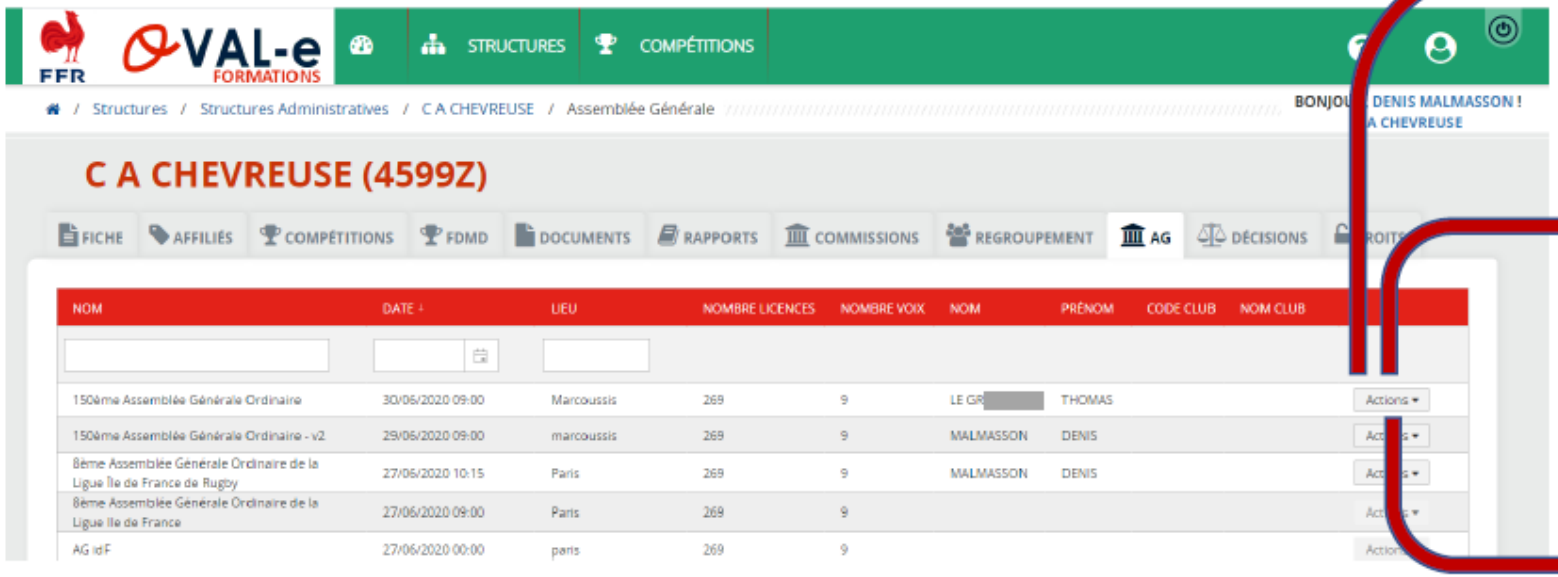
... permet d'accéder au lien de téléchargement du document signé

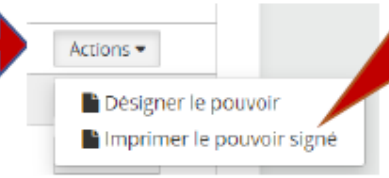
Remarque : il est vivement conseillé de télécharger et de conserver le document signé à titre de preuve

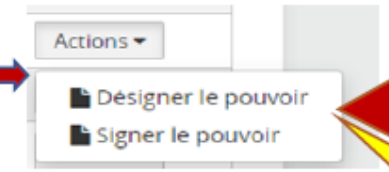
FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

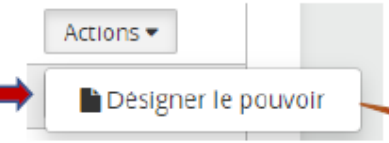
6ème étape : Consulter l'état de la désignation – impression du pouvoir signé

A tout moment, jusqu'à fermeture de la session de désignation des pouvoirs, le Président peut consulter l'état de sa désignation, la modifier et imprimer le pouvoir signé.









L'action « Imprimer le pouvoir signé » indique que la désignation en cours est valide et permet le téléchargement du pouvoir validé

Si le menu affiche « Signer le Pouvoir », la désignation a été faite, **mais le pouvoir n'a pas été signé numériquement.** L'action permet de lancer la procédure de signature

Remarque : il peut y avoir quelques minutes de latence entre la signature effective et l'affichage sur le menu (délai de rafraîchissement)

Si seule l'action « Désigner le pouvoir » s'affiche, cela signifie que **personne n'a encore été désigné…**

CONTACT

En cas de difficultés, vous pouvez contacter :

Franck CIBOIS

01 43 42 49 89 / 07 62 76 36 44

f.cibois@idfrugby.fr